

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation**

**Arrêté du 11 JAN. 2021
fixant la composition du comité technique spécial des services centraux localisés à
Toulouse-Auzeville**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-636 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2008 modifié portant organisation et attributions du secrétariat général ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 modifié portant institution des comités techniques au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du comité technique spécial des services centraux localisés à Toulouse-Auzeville en date du 6 décembre 2018 ;

Arrête

Article 1^{er}

Les représentants de l'administration siégeant au sein du comité technique spécial des services centraux localisés à Toulouse-Auzeville institué par l'arrêté du 27 juin 2011 susvisé, sont désignés comme suit :

- la secrétaire générale ou son représentant;
- la déléguée du soutien aux services ou son représentant.

Article 2

Les représentants du personnel siégeant au sein du comité technique spécial des services centraux localisés à Toulouse-Auzeville institué par l'arrêté du 27 juin 2011 susvisé, sont désignés pour quatre ans comme suit :

| Organisation syndicale | Membres élus titulaires | Membres élus suppléants |
|-------------------------------|---|---|
| CFDT | M. GARBEROGLIO Eric Mme MOLINIER Martine M. VERBEKE Charles | M. SAUNIER Joël M. CONTE David M.VUILLAUME Christophe |

| | | |
|--------------|---|--|
| CGT AGRI SUD | Mme Marie-Sophie DEDIEU M. Cédric LARROQUE | M. Serge GAIRE M. Jean-Philippe MAC |
| FSU | M. Mostepha BEKADDOUR | M. Frédéric DAVAL |

Article 3

L'arrêté du 8 février 2019 fixant la composition du comité technique spécial des services centraux localisés à Toulouse-Auzeville est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 11 JAN. 2021

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation :

Le Secrétaire Général Adjoint


Philippe MERILLON